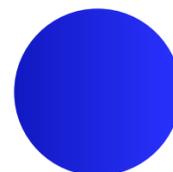




# Formation

Parcours spécifique  
***Aide-Soignant***  
accès en 2ème année IFSI



8/10/2024



**01**

**Objectifs**

**02**

**Etapes**

**03**

**Sélection/concours**

**04**

**Livret de positionnement 1**

**05**

**Formation**

**06**

**Suivi pédagogique**

**07**

**Livret de positionnement 2**

**08**

**Calendrier**

**09**

**Tarifs**

**10**

**Références législatives**



# Le dispositif

Il s'adresse aux **Aides-soignants expérimentés** exerçant à temps plein depuis **au moins 3 ans** au cours des 5 dernières années dans des conditions d'exercice variées : plusieurs établissements, plusieurs services et /ou avoir suivi des formations complémentaires, démontrer son engagement (tuteur de stage, référent hygiène...), **ayant un projet infirmier.**



1

**Consolider les connaissances et les compétences** en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmiers

2

**Assimiler les enseignements incontournables** de la première année de formation en soins infirmiers

3

**Développer une méthode de travail spécifique** au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence

4

**Aborder sereinement le dispositif** grâce à un accompagnement et un suivi régulier



# 1

## Accès formation

-> Obtention concours via formation professionnelle continue

-> Conditions requises + LIVRET DE POSITIONNEMENT 1

# 2

## Formation théorique

(7 semaines)

# 3

## Formation clinique

(5 semaines)

# 4

## Validation

LIVRET DE POSITIONNEMENT 2

-> Non Validation : admission IFSI 1ère année

-> Validation : admission IFSI 2ème année



**1 session par an**

## Conditions requises

- Exercer en tant qu'AS **depuis au moins 3 ans sur les 5 dernières années** dans des conditions d'exercice variées
- Être **détenteur de l'AFGSU niveau 2** en cours de validité ou engagement de l'établissement à la réactualiser avant l'entrée en 2ème année
- **S'engager par écrit** sur le suivi du parcours ([modèle de lettre ici](#))
- **Avoir réussi la sélection IFSI** via la formation professionnelle continue
- **Avoir été retenu par son employeur** pour suivre ce dispositif



En phase 1, avant la période de formation, le livret de positionnement permet au candidat de **renseigner à la fois son parcours de formation et professionnel** ainsi que de **s'autoévaluer**.

Une fois, le livret 1 rempli par le candidat, celui-ci se verra proposer un **entretien** réalisé par un cadre de santé infirmier et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI.

A l'issue de cet entretien, une **synthèse** sera réalisée en consensus avec le candidat. Ainsi, le candidat aura connaissance des **axes de travail à envisager** pendant la période de formation. Si les prérequis sont suffisants il pourra intégrer le dispositif. Si non, il sera orienté vers un parcours complet.

[Lien vers le livret.](#)



## Formation théorique



### Séquence 1 : 1 semaine (35h)

Accompagnement pédagogique individualisé/Projet personnel et professionnel



### Séquence 2 : 3 semaines (105h)

Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3, 4 et 6 du référentiel infirmier



### Séquence 3 : 1 semaine (35h)

Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel infirmier



### Séquence 4 : 2 semaines (70h)

Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence

**= 245 heures**



## Formation clinique

➤ Séquence 5 : 5 semaines (175 h)

Stage en milieu professionnel - compétences 1, 2 et 4



**TOTAL = 420 heures soit 3 mois**

Chaque aide-soignant engagé dans le dispositif bénéficie d'un **accompagnement par un formateur de l'IFSI et par un IDE tuteur** exerçant dans l'établissement employeur partenaire. Ce tuteur sera le partenaire privilégié de l'IFSI pendant le parcours spécifique et lors de la deuxième et troisième de formation.

L'infirmier tuteur assure un **accompagnement personnalisé et spécifique** des candidats AS à l'entrée en formation en soins infirmiers en 2ème année. Cette mission est un **engagement** professionnel et personnel, basé sur la **confiance**, le respect et la **bienveillance**.

Un **parrainage** de ces aides-soignants par des étudiants de L3 peut être mis en place sur la base du volontariat pour favoriser l'intégration dans la dynamique du dispositif et s'acculturer aux attendus et aux outils utilisés.



En phase 2, le livret de positionnement permet d'**effectuer un bilan de la formation suivie** et ainsi, de **repérer les compétences acquises ou à développer**.

Il est **remis au candidat à l'issue d'un entretien** avec l'infirmier tuteur et le cadre infirmier formateur référent.

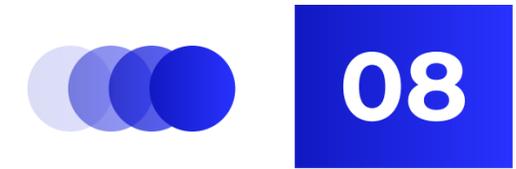
Si l'ensemble des éléments des compétences ciblées est considéré par les deux évaluateurs comme étant acquis, le parcours de formation spécifique est validé et l'attestation de validation est remise au candidat, à l'établissement employeur et à l'IFSI sous forme dématérialisée.

Si le candidat ne valide pas l'ensemble des des compétences, le parcours n'est pas validé, une attestation de participation est délivrée. Le candidat est alors orienté vers une entrée directe en 1<sup>e</sup> année de formation IFSI.

[Lien vers le livret.](#)



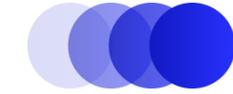
# Calendrier



08

	août-24		sept-24			oct-24			nov-24			déc-24			janv-25		févr-25			mars-25			avr-25			mai-25			juin-25			juil-25			août-25			sept-25																
	26/8 au 1/9	02 au 08	09 au 15	16 au 22	23 au 29	30 au 06	07 au 13	14 au 20	21 au 27	28 au 03	04 au 10	11 au 17	18 au 24	25 au 01	02 au 08	09 au 15	16 au 22	23 au 29	30 au 05	06 au 12	13 au 19	20 au 26	27 au 02	03 au 09	10 au 16	17 au 23	24 au 02	03 au 09	10 au 16	17 au 23	24 au 30	31 au 06	07 au 13	14 au 20	21 au 27	28 au 04	05 au 11	12 au 18	19 au 25	26 au 01	02 au 08	09 au 15	16 au 22	23 au 29	30 au 06	07 au 13	14 au 20	21 au 27	28 au 03	04 au 10	11 au 17	18 au 24	25 au 31	01 au 07
	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
Parcours spécifique AS accès 2ème année						Inscriptions concours FPC 7/10 au 14/11				Concours FPC Oraux 25/11-20/12 Ecrit 10/12				Résultats 17/01 14h		Dépôt Livrets 1	Entretiens Livrets 1	Résultats Livrets 1		Formation Théorique			Stage			Dépôt Livrets 2	Entretiens Livrets 2	Résultats Livrets 2	Réussite Livret 2 accès en 2ème année IFSI où validation concours Non validation du livret 2 accès en 1ère année IFSI où validation concours			rentrée																						

- Légende
- Stage
  - Formation
  - Résultats
  - Sélection
  - Vacances
  - Dépôts de dossier



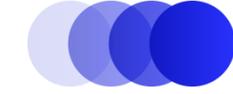
## **Frais de traitement du dossier : 100 euros.**

Ces frais comprennent l'étude de votre dossier, de votre Livret de positionnement 1, pour vérifier votre éligibilité au dispositif et confirmer votre inscription en formation Parcours spécifique. Ces frais sont non remboursables même si vous ne pouvez accéder au parcours de formation suite à l'examen de votre candidature.

## **Frais de Formation : 3 700 euros par apprenant**

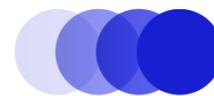
**Frais de concours "Sélection IFSI FPC"** : pour vous inscrire dans la formation Parcours Spécifique AS, vous devez au préalable avoir passé et obtenu le concours de sélection d'entrée en IFSI. Les frais d'inscription au concours sont donc à prévoir en amont et vous n'en êtes pas exonéré.





- [Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.](#)
- [Arrêté du 3 juillet 2023 : Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés \(Annexe VIII\)](#)
- [Instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.](#)





# Campus Paramédical

CHU Dijon Bourgogne

## Contact :

Secrétariat – Assistante Formations continues :

03 80 29 53 49

[campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr](mailto:campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr)



Plus d'informations :

